

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 725-2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 725-2025 amendant le règlement numéro 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 10^e jour d'octobre 2025.



Luis Bérubé L.L.B., CRIA, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Luis Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 10 octobre 2025, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour d'octobre 2025.



Luis Bérubé L.L.B., CRIA, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier